



Liquidation de la communauté

Par **pguitton_old**, le **03/08/2007 à 17:14**

Bonjour
Je suis divorcé depuis deux ans, le notaire est en train de préparer la liquidation de la communauté. Il n'y a que des biens financiers à partager. Le divorce a été jugé à mes torts exclusifs et en appel de la part de mon ex-épouse. Mon ex vient d'envoyer une lettre via avocats déclarant que j'ai détourné 59 000 euros de notre compte joint à mon compte personnel pour un profit personnel et cela lorsque on vivait ensemble, et que si je ne donne pas de justificatifs de mes dépenses je dois rembourser à la communauté dans le cadre de la liquidation des biens cette somme...ce qui remonte à plus de 7 ans car la date de non conciliation remonte à novembre 2001...je ne comprends pas car j'ai donné au notaire tous les relevés compte joints et perso à la date de non conciliation comme demandé...mon avocat n'en sait pas plus et est en train de se renseigner également sur ce qu'il faut faire ou répondre. Je me vois mal retrouver des tickets de dépenses datant d'aussi longtemps, surtout que c'était mon ex-épouse qui avait la carte de crédit...et qui ne travaillait pas. Si vous pouvez m'éclairer sur ce problème...merci encore

Par **Upsilon**, le **05/08/2007 à 17:43**

Bonjour et bienvenue sur notre site !
Concernant les 59.000 euros " détournés " j'ai un doute sur l'efficacité d'une telle accusation !
Je suppose que vous deviez être mariés sous le régime de la communauté et sans contrat. Par conséquent, les comptes joints sont considérés comme étant des comptes communs. Si vous avez effectivement dépensé, lors de votre mariage, cette somme à votre profit personnel (travaux dans une maison en propre, voyages faits seul, ...) alors vous devez récompense à la communauté.... Mais ce n'est certainement pas à VOUS de prouver la destination des fonds !
Le code civil précise bien que c'est à l'époux qui souhaite se prévaloir d'une récompense de prouver l'utilisation

personnelle des fonds communs !rn(A vérifier auprès de votre avocat car je n'ai plus l'article en tete, mais je suis presque certain de ce que j'avance !). rnrnrnCordialement,rnrnrnUpsilon.

Par **pguitton_old**, le **06/08/2007** à **10:26**

merci beaucoup .